

N° 27 – DÉCEMBRE 2016

INFORMATIONS STATISTIQUES

MAINTIEN À DOMICILE, RÉSULTATS 2015

En 2015, près de 21 000 personnes bénéficient de prestations d'aide et/ou de soins à domicile dans le canton de Genève. Cela représente 4 % de la population résidante. Une personne pouvant recevoir plusieurs prestations, 17 900 cas correspondent à des prestations de soins et 8 000 à des prestations d'aide.

Les personnes âgées de 80 ans ou plus représentent 50 % des bénéficiaires. Près de 40 % de la population résidante de cette tranche d'âges recourt à des soins à domicile.

Au total, ce sont 974 800 heures de soins à domicile qui sont délivrées. L'imad en fournit 62 % (603 400 ; y compris les prestations dans les unités d'accueil temporaire et de répit). Les 38 % restants sont délivrés par les organismes privés ainsi que par les infirmières et infirmiers indépendants (respectivement, 310 800 et 60 600 heures).

L'imad fournit trois quarts des heures de prestations d'aide à domicile et concentre la majorité des clients (93 %). Les organismes privés dispensent le quart des heures, aux 7 % de clients restants.

Clients des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le sexe, en 2015

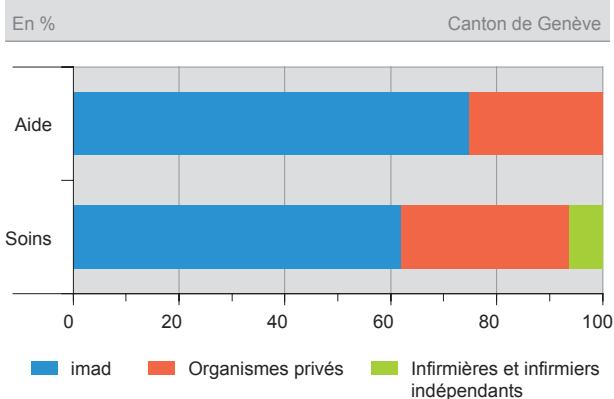
Chiffres annuels	Canton de Genève		
	Clients (personnes) (2)	Clients (cas) (1)	
		Prestations de soins	Prestations d'aide
Total	20 880	17 902	7 999
Hommes	7 154	6 578	1 991
Femmes	13 726	11 324	6 008

(1) Une personne bénéficiant de plusieurs types de prestations est comptée plusieurs fois.

(2) Nombre de personnes, sans double comptage.

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Répartition des heures facturées selon le fournisseur de prestations d'aide et de soins à domicile, par type de prestations, en 2015



Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Clients et heures de soins des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon le sexe ou le groupe d'âges, en 2015 (1)

	Clients		Heures	
	Nombre	En %	Nombre	En %
	Ensemble	17 902	100,0	974 819
<i>Selon le sexe</i>				
Hommes	6 578	36,7
Femmes	11 324	63,3
<i>Selon le groupe d'âges</i>				
0 - 64 ans	4 139	23,1	147 943	15,2
65 - 79 ans	4 824	26,9	241 457	24,8
80 ans ou plus	8 939	49,9	585 419	60,1

(1) Prestations de soins selon l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

Par rapport à 2014, le nombre d'heures de soins est en hausse de 8 % (imad : + 0,4 % ; organismes privés : + 28 % ; infirmières et infirmiers indépendants : + 5 %).

Les *soins de base*¹ sont les types de soins les plus fréquemment dispensés (63 % des heures, dont les deux tiers pour les personnes âgées de 80 ans ou plus). Viennent ensuite les *examens et les traitements* (27 %), l'*évaluation et les conseils* (10 %) et les *soins aigus et de transition* (moins de 1 %).

Le nombre d'heures de soins consacrées aux personnes prises en charge est de 54 heures en moyenne par an. Il est de 36 heures pour les personnes de moins de 65 ans, de 50 heures pour celles âgées de 65 à 79 ans et atteint 65 heures pour celles de 80 ans ou plus.

PRÈS DE 3 000 PERSONNES EMPLOYÉES PAR LES FOURNISSEURS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

En 2015, 2 987 personnes, correspondant à 1 921 emplois équivalents plein temps (EPT), sont employées par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile. L'imad en réunit 78 %, les organismes privés 20 % et les infirmières et infirmiers indépendants 2 %.

Trois personnes sur dix ont achevé une formation HES ou une formation professionnelle supérieure dans le domaine de la santé. Par ailleurs, un tiers des personnes n'a pas de diplôme. La majorité d'entre elles (88 %) ont cependant suivi un cours de base.

LES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES : LES FOYERS DE JOUR...

En 2015, les foyers comptent 132 places réparties dans neuf foyers, dont un qui accueille également des personnes pendant la nuit.

Durant l'année, ce sont 647 personnes qui ont fréquenté les foyers. Parmi celles-ci, 68 % sont âgées de 80 ans ou plus. Les femmes représentent 67 % du total des clients.

¹ Les soins de base se composent de soins généraux tels que les soins d'hygiène corporelle, bandage des jambes, aide au lever et au coucher, etc.

Personnes employées et postes en équivalents plein temps des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile, selon la formation, en 2015

	Personnes		EPT	
	Nombre	En %	Nombre	En %
	Ensemble	2 987	100,0	1 921
Formation HES ou supérieure	943	31,6	684	35,6
Formation professionnelle initiale	710	23,8	437	22,7
Formation en travail social ou thérapeutique	95	3,2	72	3,7
Formation commerciale	212	7,1	167	8,7
Sans diplôme (cours de base, stagiaires, sans formation spécifique)	1 027	34,4	561	29,2

Source : OFS - Statistique de l'aide et des soins à domicile

En 2015, les foyers ont enregistré 266 admissions, dont 50 % résultent d'une demande de l'entourage. Le réseau institutionnel (médecin, service d'aide et de soins à domicile, hôpital, etc.) est à l'origine de 46 % des entrées et 4 % des personnes prennent l'initiative d'elles-mêmes.

Parmi les 247 départs recensés, la dégradation de l'état de santé des personnes est la raison principale : 30 % sont hospitalisées, 27 % intègrent un EMS et 7 % décèdent.

... ET LES IMMEUBLES AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES ÂGÉES

A fin 2015, ce sont 1 235 logements – répartis dans les vingt immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) dans lesquels l'imad assure un encadrement – qui sont occupés par 1 280 personnes.

Parmi les locataires, 69 % sont des femmes et 47 % sont âgés de 80 ans ou plus. La moyenne d'âge des personnes résidant dans un IEPA est de 78,6 ans (femmes : 80,0 ; hommes : 75,5).

Durant l'année 2015, 135 nouveaux locataires ont intégré un IEPA et 108 ont quitté leur logement. La durée moyenne de séjour est de 5,6 ans.

STATISTIQUE DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE

La **statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile (SPITEX)** recense toutes les organisations actives dans le domaine, qu'elles soient de droit public ou privé, à but lucratif ou non, ainsi que les infirmières et infirmiers indépendants. En 2015, dans le canton de Genève, huit organisations d'aide et de soins à domicile (l'imad ainsi que sept prestataires privés) et 63 infirmières et infirmiers indépendants (fournissant au moins 250 heures de soins durant l'année) participent à l'enquête.

Les prestations relevées sont les suivantes :

- les prestations de **soins** au sens de l'art. 7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS). On distingue les soins dits de longue durée (art. 25a, al. 1 LAMal) des soins aigus et de transition (suite à un séjour hospitalier et limités dans le temps; art. 25a, al. 2 LAMal) ;
- les prestations d'**aide** à domicile (ménage, lessive, courses, encadrement social, etc.);
- les **autres** prestations d'aide et de soins à domicile; par exemple, services sociaux, puériculture, services thérapeutiques, transports, systèmes d'alarme ;
- le service des **repas** à domicile.

Cas et personnes

Le relevé distingue les clients en tant que **personnes**, comptés une seule fois au cours de l'année, des clients en tant que **cas**, qui peuvent être comptés plusieurs fois.

Au cours de l'année, un client peut recourir à plusieurs types de prestations. Chaque prestation représente un cas. Un client bénéficiant de plusieurs types de prestations est alors compté plusieurs fois. Les personnes sont quant à elles dénombrées sans double comptage.

A noter que le nombre de clients (cas et personnes) est légèrement surestimé. Un même client peut recourir à plusieurs fournisseurs de prestations durant l'année : il sera alors annoncé par chacun des différents fournisseurs qui l'ont pris en charge.

STRUCTURES INTERMÉDIAIRES

Sont recensés ici les **immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA)** dans lesquels l'imad assure des prestations d'encadrement et les **foyers de jour**. Les données sont fournies, respectivement par l'imad et l'Association des foyers de jour.

Les données concernant les prestations dispensées par l'imad dans les unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) sont prises en compte dans la statistique de l'aide et des soins à domicile.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=14_02_3

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2016. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 27 – DÉCEMBRE 2016

13.12.2016

